



BEYOND THE BATTERY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forsee Power réalise une augmentation de capital d'un montant de 18,7 M€

Paris, le 20 juin 2025 - 07h30 – Forsee Power (FR0014005SB3 – FORSE), l'expert des systèmes de batteries intelligents pour véhicules électriques commerciaux et industriels (la « Société »), annonce la réalisation de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible et réductible, au bénéfice des actionnaires et d'un placement global (l'« **Augmentation de Capital** »). L'opération, lancée le 6 juin 2025, a permis à la Société de lever un montant total brut de 18,7 millions d'euros (incluant la prime d'émission)

Christophe Gurtner, Président Directeur Général de Forsee Power, a déclaré : « *Le succès de cette opération de financement constitue une étape structurante dans l'aventure Forsee Power. Je tiens à remercier chaleureusement les actionnaires institutionnels qui nous ont renouvelé leur confiance, et en particulier SPI – Société de Projets Industriels (Bpifrance), Eurazeo Global Investor et Noria¹. Leur soutien a été déterminant dans la réalisation de cette opération. Je remercie également les actionnaires individuels qui ont choisi de nous accompagner dans cette nouvelle phase de développement, adhérant à notre vision industrielle, à notre stratégie d'innovation et à notre ambition de renforcer notre position de leader technologique sur les segments de marché à forte valeur ajoutée de la mobilité électrique durable.* »

Caractéristiques de l'augmentation de capital et utilisation du produit

L'Augmentation de Capital se traduit par l'émission de 45.555.031 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), à un prix par action de 0,41 euros (prime d'émission incluse), soit environ 38,8 % du capital existant de la Société (sur une base non diluée).

Le produit net de l'Augmentation de Capital sera affecté de la manière suivante :

- à hauteur d'environ 70%, à l'innovation, afin de permettre (i) le développement de la nouvelle génération de produits et services intégrant la digitalisation, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, (ii), la poursuite de l'optimisation des performances des produits et (iii) le renforcement de la sécurité des systèmes de batteries ; et
- à hauteur d'environ 30%, à des investissements dans les différents sites industriels existants de la Société et de ses filiales (le « **Groupe** ») afin d'optimiser les capacités de production actuelle et par conséquent le potentiel de croissance du Groupe.

Les actionnaires de la Société ont souscrit dans le cadre du délai de priorité à titre irréductible 19.436.678 Actions Nouvelles, représentant environ 8,0 millions d'euros soit 42,7% du montant total de l'Augmentation de Capital ; la demande à titre réductible, servie intégralement, a porté sur 24.134.264 actions, soit 53,0% du montant total de l'Augmentation de Capital. Les ordres placés dans le cadre du Placement Global et de l'offre au public seront alloués intégralement, pour un montant d'environ 0,8 million d'euros et se traduit par l'émission de 1.984.089 actions.

¹ Via Orlandia S.A.

Participation des actionnaires de référence et engagements de souscription à l'Augmentation de Capital

Conformément à leurs engagements de souscription, et suite au calcul d'attribution des souscriptions dans le cadre du placement global, les actionnaires existants SPI – Sociétés de Projets Industriels (Bpifrance), Eurazeo Global Investor, et Noria¹, détenant respectivement 12,61%, 23,71% et 2,50% du capital de la Société avant la réalisation de l'Augmentation de Capital, ont souscrit, dans le cadre du délai de priorité et/ou du placement global, respectivement 24.390.243, 12.195.121 et 6.097.560 Actions Nouvelles (soit respectivement environ 53,54%, 26,77% et 13,39% du montant total de l'Augmentation de Capital), étant précisé que l'ordre de SPI – Sociétés de Projets Industriels (Bpifrance) dans le cadre du placement global a été intégralement alloué.

Engagements d'abstention et de conservation

La Société a pris un engagement d'abstention prenant effet à compter de la date de signature du contrat de placement conclu avec Gilbert Dupont et TP ICAP Midcap intervenant en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et jusqu'à 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

En outre, Christophe Gurtner, Président-Directeur Général de la Société, Eurazeo Global Investor, SPI – Sociétés de Projets Industriels (Bpifrance), Noria et Ballard Power System Inc. ont signé un engagement de conservation de leurs actions prenant effet à compter de la date de signature desdits engagements et se poursuivant pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserves de certaines exceptions usuelles.

Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'Augmentation de Capital

A la connaissance de la Société, la structure de son actionariat avant et après la réalisation de l'Augmentation de Capital est la suivante (sur une base non-diluée) :

| | Avant la réalisation de l'Augmentation de Capital | | | Après la réalisation de l'Augmentation de Capital | | |
|-----------------------------------|---|----------------|---|---|----------------|---|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de votes exerçables ⁽¹⁾ | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de votes exerçables ⁽¹⁾ |
| Eurazeo Global Investor | 17 014 234 | 23,71% | 19,71% | 29 209 355 | 24,90% | 23,49% |
| Mitsui & Co, Ltd | 19 064 883 | 26,57% | 24,48% | 19 064 883 | 16,25% | 15,33% |
| Société de Projets Industriels | 9 047 929 | 12,61% | 16,81% | 33 438 172 | 28,51% | 26,89% |
| Christophe Gurtner | 2 187 873 | 3,05% | 4,69% | 2 187 873 | 1,87% | 3,26% |
| Groupe Industriel Marcel Dassault | 1 665 391 | 2,32 % | 1,93 % | 1 665 391 | 1,42 % | 1,34 % |
| Ballard Power System Inc. | 5 200 000 | 7,25% | 12,05% | 5 200 000 | 4,43% | 8,36% |
| lochpe-Maxion Austria GmbH | 1 792 114 | 2,50% | 2,08% | 1 792 114 | 1,53% | 1,44% |
| Noria ⁽²⁾ | 1 792 114 | 2,50% | 2,08% | 7 889 674 | 6,73% | 6,34% |
| Flottant | 13 134 271 | 18,31% | 15,22% | 16 006 378 | 13,65% | 12,88% |
| Auto-détention | 289 918 | 0,40% | 0,00% | 289 918 | 0,25% | 0,00% |
| Managers | 556 000 | 0,77% | 0,96 % | 556 000 | 0,47% | 0,67% |
| Total | 71 744 727 | 100,00% | 100,00% | 117 299 758 | 100,00% | 100,00% |

(1) Droits de vote exerçables (i.e. sans prise en compte des actions privées du droit de vote).

(2) Via Orlandia SA.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des Actions Nouvelles sont prévus le 24 juin 2025.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie au Japon.
Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus ou un document d'information au sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.

Conseils

Gilbert Dupont, Groupe Société Générale, et TP ICAP Midcap sont intervenus en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

Jones Day est intervenu en qualité de conseil juridique de la Société.

Cadre juridique & informations accessibles au public

L'Augmentation de Capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et délai de priorité à titre irréductible et réductible au bénéfice des actionnaires dans le cadre de la 17^{ème} résolution adoptée lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 16 mai 2025.

L'Augmentation de Capital n'a pas fait l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »). Conformément aux articles 1.4.d ter) et 1.5.b bis) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), la Société a déposé auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'Annexe IX du Règlement Prospectus (le « **Document d'Information** »). Le Document d'Information est disponible sur le site Internet de Forsee Power (<https://www.forseepower.com>).

La Société a également déposé son document d'enregistrement universel 2024 auprès de l'AMF le 25 avril 2025 sous le numéro D.25-0315. Celui-ci est disponible sans frais auprès de Forsee Power (1 boulevard Hippolyte Marques, 94200 Ivry-sur-Seine), ainsi que sur les sites Internet de Forsee Power (<https://www.forseepower.com>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2024 approuvé le 25 avril 2025 sous le numéro D.25-0315 et sur la section VIII « *Facteurs de risque propres à l'Emetteur* » du Document d'Information.

À propos de Forsee Power

Forsee Power est un groupe industriel français spécialisé dans les systèmes de batteries pour les véhicules électriques commerciaux et industriels (véhicules légers, véhicules non routiers, camions, bus, trains). Acteur majeur en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, le groupe conçoit, assemble et fournit des systèmes de gestion de l'énergie basés sur les cellules parmi les plus robustes du marché et assure l'installation, la mise en service et la maintenance sur site ou à distance. 4 500 bus et 145 000 véhicules légers électriques sont équipés de batteries Forsee Power. Le groupe propose également des solutions de financement (location de batteries) et des solutions de seconde vie pour les batteries de transport. Forsee Power et ses 750 collaborateurs sont engagés pour le développement durable ; le groupe a obtenu la médaille d'Or de l'agence de notation internationale EcoVadis. Pour plus d'informations : www.forseepower.com | @ForseePower

Contacts

Forsee Power

Sophie Tricaud
VP affaires corporate
investors@forseepower.com

NewCap

Thomas Grojean
Jérémy Digel
Relations investisseurs
forseepower@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Elisa Play
Relations Médias
forseepower@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 98

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus ou d'un document d'information dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans ces Etats membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (ii) ci-dessus ne requière*

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie au Japon.
Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus ou un document d'information au sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.

la publication par Forsee Power d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus, d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus ou d'un document d'information conformément aux dispositions des articles 1(4) et 1(5) du Règlement Prospectus.

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du FSMA.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Forsee Power aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Forsee Power n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de l'U.S. Securities Act et Forsee Power n'a pas l'intention de procéder à une offre des actions Forsee Power aux Etats-Unis.*

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Forsee Power doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Forsee Power. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité des banques placeuses et n'ont été vérifiées indépendamment par ces dernières.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Forsee Power et à ses filiales. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les mots "s'attend", "anticipe", "croit", "a l'intention", "estime", "prévoit", "projette", "cherche", "s'efforce", "vise", "espère", "planifie", "peut", "but", "objectif", "projection", "perspectives" et d'autres expressions similaires. Bien que la direction de Forsee Power estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les actionnaires du groupe sont avertis du fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Forsee Power qui peuvent impliquer que les résultats et événements réels diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, y compris ceux énumérés au Chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2024 de Forsee Power déposé auprès de l'Autorité des marchés financier le 25 avril 2025 sous le numéro D.25-0315. Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et Forsee Power ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Toute information relative à une performance passée contenue dans le présent communiqué de presse ne doit pas être considérée comme une garantie future de performance. Aucun élément de ce communiqué de presse ne doit être considéré comme une recommandation d'investissement ou un conseil juridique, fiscal, d'investissement ou comptable.